

Submission to the call for contributions on ageism and age discrimination – 2021

Suite à des missions en Belgique et en France dans le cadre de projets d'inclusion numérique à destination de personnes âgées, j'ai eu la chance d'être amenée à travailler sur les enjeux du vieillissement. Etant très proche d'une de mes grands-mères, âgée de 94 ans et en perte d'autonomie, j'ai de fait été sensibilisée à l'âgisme et ses conséquences, notamment l'âgisme auto-dirigé. Ces expériences professionnelles et personnelles ont motivé la création d'un blog dédié à cette problématique, en particulier à l'âgisme au féminin (« gendered agism ») : pour apporter ma contribution à une société inclusive, où tous les âges et les générations aient leur place.

C'est dans ce contexte que s'inscrit cette contribution visant à apporter quelques éclairages sur des points mentionnés dans l'appel de l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme. Ayant lu avec grand intérêt le rapport de l'ONU sur l'âgisme, je me réfère pour ce terme et celui de « discrimination » aux définitions qui y sont données et me réjouis de participer, à ma petite échelle, à ce mouvement visant à prévenir, conscientiser et mitiger l'impact de l'âgisme dans nos sociétés.

Formes et manifestations de l'âgisme et de la discrimination fondée sur l'âge

Inclusion numérique, accès aux droits et services essentiels

Une des manifestations les plus saillantes de l'âgisme dans la société concerne l'accès aux droits et aux services dématérialisés, dans un contexte de digitalisation accélérée notamment des services essentiels. Rappelons à ce titre que l'Etat français s'est donné pour objectif d'aboutir à [« zéro papier dans l'administration à horizon 2022 »](#). Si les publics jeunes sont aussi victimes de cette digitalisation, malgré une appropriation rapide du numérique par les personnes de 50 ans et plus, celles-ci sont particulièrement touchées par l'exclusion et la vulnérabilité numériques. Ainsi, en France :

- En matière d'accès :
 - Le taux d'équipement des 60 ans et plus reste moindre par rapport à l'ensemble de la population, tous équipements confondus, selon le [Baromètre du numérique 2019](#).
 - Plus de la moitié des 75 ans ou plus (53%) n'ont pas accès à internet à leur domicile ; chez les 60-74 ans, cette proportion s'élève à 15%, contre 12% de l'ensemble de la population [selon l'INSEE](#).
- En matière d'usages et de compétences :
 - 27% des Français de 60 ans et plus n'utilisent jamais internet, soit 4 millions de personnes.
 - La maîtrise des compétences numériques de base est décroissante par rapport à l'âge des individus. Ainsi, 66% des 60-74 ans et 90% des 75 ans et plus

déclarent avoir au moins une incapacité concernant internet contre 47% de l'ensemble de la population [selon l'INSEE](#).

En Belgique, le premier [Baromètre de l'inclusion numérique](#) publié en 2020 souligne que la part des non-utilisateurs d'internet augmente avec l'âge. Ainsi « 21% des 55 à 74 ans, soit environ 735.000 Belges, n'utilisent pas internet, contre à peine 4% des 25-54 ans. Parmi les 65 à 74 ans, ils ne sont pas moins de 28% à n'avoir jamais utilisé internet ». Si l'âge n'est pas seul facteur à prendre en compte, d'après les données disponibles en France et en Belgique sur le sujet et les sources mentionnées ci-dessus, il reste un déterminant majeur de l'exclusion et de la vulnérabilité numériques.

Cette réalité est particulièrement problématique dans un contexte où des pans croissants de la vie dépendent du numérique, plus encore suite à la crise sanitaire du Covid-19 : accès à l'information, lien social et communication, accès aux soins, aux services publics (démarches administratives liées aux impôts, à la retraite, aux aides sociales, services de prévention etc.), à l'emploi, aux loisirs et à la culture, aux services du quotidien (e-banking etc.). Deux sociologues belges expertes sur la question soulignent dans une [note publiée en mars 2021](#) que « les écarts dans l'accès et l'usage des technologies numériques produisent de véritables effets discriminatoires dans les divers domaines de la vie sociale », effets qui touchent notamment les publics de 60 ans et plus.

Le manque de données sur les personnes âgées en matière d'accès au numérique, de compétences et d'usage est particulièrement frappant et révélateur d'une forme d'âgisme institutionnel. Le Baromètre de l'inclusion numérique belge ne tient ainsi pas compte des personnes de plus de 74 ans, dans la mesure où il s'appuie sur les données disponibles en la matière, en particulier sur l'Index européen de référence sur le numérique : le [Digital Economy and Society Index](#) ou DESI. Ainsi, les 74 ans et plus sont de fait exclus des indicateurs, devenant un angle mort des baromètres et rendant ainsi difficiles voire impossibles des politiques d'inclusion numérique efficaces à destination des personnes âgées.

Isolement et solitude

Une autre manifestation de l'âgisme évoquée dans le Rapport de l'ONU est l'isolement et le sentiment de solitude des publics de 60 ans et plus, aggravés à la fois par la crise sanitaire du Covid-19 et par l'exclusion numérique, comme le soulignent un certain nombre de rapports publiés par les Petits Frères des Pauvres en France, en particulier :

- [Le rapport 2018 contre l'exclusion numérique de 4 millions de personnes](#)
- [Le rapport 2020 sur les effets du confinement sur l'isolement des personnes âgées](#)

Parmi les données saillantes et les enseignements mis à disposition par les Petits Frères des Pauvres, nous pouvons relever que :

- « En France, 900 000 personnes âgées de 60 ans et plus sont isolées de leur famille et de leurs amis ; parmi elles, 300 000 sont dans un isolement extrême et ne rencontrent quasiment jamais ou très rarement d'autres personnes ». A ce titre, elles sont dans une situation pouvant être qualifiée de « mort sociale » (source : [Les Petits Frères des Pauvres 2019](#)).

- « 4,6 millions de Français de 60 ans et plus ressentent de la solitude et 3,2 millions de personnes âgées sont en risque d'isolement relationnel, c'est-à-dire qu'elles peuvent passer des journées entières sans parler à personne. Cette solitude et cet isolement touchent plus particulièrement les femmes, les personnes de plus de 85 ans et les personnes aux revenus modestes » (source : [Les Petits Frères des Pauvres 2019](#)).

Cette forme de ségrégation insidieuse, aggravée suite aux mesures de confinement et d'isolement en chambre dans un certain nombre d'établissements accueillant des personnes âgées comme les Ehpad, est une des manifestations particulièrement alarmantes de l'âgisme, notamment en France.

Cadres juridiques, politiques et institutionnels liés à l'âgisme et à la discrimination fondée sur l'âge

Proposition de loi pour lutter contre l'âgisme en France

En France, une des initiatives récentes les plus significatives en matière d'âgisme est la [proposition de loi remise par la députée Audrey Dufeu au Sénat en mars 2021 « visant à réussir la transition démographique pour lutter contre l'âgisme »](#).

Actions visant à sensibiliser et à lutter contre l'âgisme et atteindre une société plus inclusive et mieux adaptée aux besoins des personnes âgées

Plusieurs actions de sensibilisation ont été menées en France et dans d'autres pays, notamment par des acteurs du soin et de l'accompagnement aux personnes âgées. Quelques exemples :

- En septembre 2020, la campagne [Old Lives Matter](#) menée par un collectif d'une quarantaine d'organisations de 30 pays différents pour lutter contre l'âgisme à travers un hashtag, des vidéos disponibles en plusieurs langues et un Manifeste pour le Droit des Personnes Âgées.
- En 2020 et 2021, les [guidelines](#) mis à disposition par le réseau Age Platform Europe pour une communication non-âgiste et pour une [« rights-based approach to ageing »](#).
- En matière de vocabulaire, des recommandations émises dans un avis du [Haut Conseil de l'âge](#) adopté en septembre 2019 pour faire évoluer le lexique pour parler du grand âge ; dans la même lignée, un [« guide des mots du bien-veillir »](#) réalisé par un groupe de maisons de retraite.
- En 2019, une campagne de sensibilisation pour lutter contre l'âgisme à l'initiative d'une structure d'aide et de soins à domicile à travers des [Oldmojis](#) et une pétition.
- En 2016, une [bande dessinée](#) réalisée par l'Observatoire Vieillesse et Société au Canada, pour sensibiliser les personnes âgées et les plus jeunes à l'âgisme, contribuer à l'identifier et à le combattre.
- En 2021, à mon échelle, le blog [« Coup de vieilles »](#) pour interroger nos représentations sur la vieillesse et en découdre avec les idées reçues sur l'âge, en particulier quand il se conjugue au féminin.

Rapports et autres informations liés à l'âgisme et à la discrimination fondée sur l'âge

Quelques ressources supplémentaires pour compléter cette contribution :

- En France en 2019, la députée Audrey Dufeu a remis un rapport détaillé intitulé [« Réussir la transition démographique et lutter contre l'âgisme »](#).
- Des acteurs associatifs belges proposent d'utiliser le concept d'[arc de vie](#) pour faire évoluer les représentations sur la vieillesse et les personnes âgées à travers « une vision intégrée du cycle de vie considéré comme un continuum dans lequel tous les âges se rattachent et s'interpellent ».
- De nombreux contenus éditoriaux sont produits et diffusés en ligne, qui contribuent à rendre visibles les plus de 50 ans et à faire évoluer le discours sur l'âge et le vieillissement :
 - Podcasts : [« A fleur d'âge »](#) sur l'âge au féminin, les podcasts [« Vieille ? C'est à quelle heure ? »](#), [« Mamie dans les Orties »](#), [« Vieilles Branches »](#)...
 - Médias, blogs et comptes Instagram : [J'ai piscine avec Simone](#), [Oldyssey](#), [Laisse les rides tranquilles](#), [Ménopause stories](#), [Paye ta vieille meuf](#), [Vieilles marmites](#), [Coup de vieilles](#)...
- Sans compter des initiatives plus sectorielles comme le ["Tunnel de la comédienne de 50 ans"](#) pour rendre plus visibles à l'écran les femmes de plus de 50 ans.

Compte tenu de la multiplication d'initiatives visant à faire évoluer le discours sur l'âge et le vieillissement, la labellisation d'un certain nombre d'entre elles sous l'égide de l'ONU ou de l'OMS pourrait contribuer à soutenir ce mouvement et à lui donner de la visibilité, dans la continuité des recommandations tirées du Rapport de l'ONU relatif à l'âgisme.